



Le régime spécial maladie statutaire (CAMIEG) rembourse la part du régime général de la sécurité sociale, plus une part spécifique complémentaire.

La couverture supplémentaire maladie des Actifs et celle des Retraités (MUTIEG) complète un peu plus les remboursements et prend en charge des soins exclus actuellement du champ CAMIEG.

Au travers d'une enquête faite par l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) en mars 2016, les Pouvoirs Publics prônent le transfert de sa gestion vers les CPAM, à défaut de pouvoir supprimer simplement notre régime spécial maladie statutaire.

Une attaque en règle du Statut, de l'égalité de droit et de la solidarité entre Actifs, Retraités et leurs familles.

Une approche purement basée sur des choix économiques qui remet en cause le service rendu aux assurés sociaux des IEG.

À fin 2015, 18 M€
d'excédents annuels et
296 M€ d'excédents
cumulés pour notre
régime spécial maladie
statutaire.

35 M€ pour la couverture
supplémentaire maladie.

**Revendiquer,
ne rien lâcher,
c'est la clé de la réussite.**

Durant des mois, FO a porté une négociation pour améliorer les prestations CAMIEG et a obtenu 15 M€ d'amélioration de prestations en Mars 2014.

Pendant ce temps-là, les employeurs et les autres fédérations limitaient leurs ambitions à 7 M€...



FO, UN CHOIX DIAMÉTRALEMENT OPPOSÉ :

- **Préserver le régime spécial maladie statutaire** qui garantit la solidarité entre Employeurs, Actifs, Retraités et leurs familles,
 - **Garantir les valeurs humaines** et le lien que doit avoir la CAMIEG envers ses assurés sociaux et refuser des suppressions d'emplois CAMIEG amenant à des licenciements.
 - **Améliorer le fonctionnement de la CAMIEG et le service rendu** aux assurés sociaux en ré internalisant les missions sous-traitées pour simplifier les circuits de traitement des remboursements et avoir pour les assurés sociaux un seul interlocuteur.
 - **Avoir un régime spécial maladie statutaire qui intègre l'ensemble des prestations servies** par la CAMIEG et la MUTIEG, c'est entre 17 M€ et 20 M€ de frais de gestion MUTIEG d'économisés.
 - **Redistribuer les excédents financiers** aux assurés sociaux au travers des améliorations de prestations et baisse des cotisations.
- Avec plus de 300 M€ de disponible, et sans remettre en cause la pérennité du régime spécial maladie statutaire, le champ du possible est ouvert pour plus de 10 ans.

FO REVENDIQUE :

- une nouvelle amélioration de 20 M€ des prestations,
- le remboursement d'actes actuellement non pris en charge,
- une baisse de 10 % de la cotisation de solidarité versée par les Actifs pour les Retraités,
- une baisse de 10 % de la cotisation des Retraités.